

■ **Alain Bonnevaux**, à Montagny-près-Yverdon, atelier d'architecture et d'urbanisme, en faillite (FOSC du 04.02.2002, p. 16). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 23 mai 2002. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.
Journal no 6312 du 28.06.2002
(00542500 / CH-550.0.044.827-4)